

petites entreprises agricoles de devenir rentables, et elle a connu beaucoup de succès. Ce programme n'est en vigueur que depuis quelques années. Lorsque la production et les revenus d'un agriculteur atteignent les normes approuvées, ce dernier ne reçoit plus d'aide en vertu du programme. Toutefois, il a droit à d'autres subventions et prêts, à titre d'agriculteur authentique.

Si je mentionne ce fait, c'est afin que vous vous rendiez compte que le problème n'existe pas seulement au Canada mais aussi dans un pays comme le Royaume-Uni qui possède une longue expérience dans le domaine de l'agriculture. Nous pourrions peut-être profiter des connaissances que ce pays a acquises à cet égard par suite de cette expérience. A mon avis, nous devrions tirer une leçon de l'expérience qu'ont faite les États-Unis. Un récent rapport déposé par la Commission consultative nationale de l'agriculture affirme de façon convaincante, en s'appuyant sur bon nombre de documents, que la survivance et l'expansion de la ferme familiale s'imposent. J'ai pris connaissance de ce rapport et je pourrais m'y attarder, car il s'agit d'un document fort intéressant. Mais je n'abuserai pas de la patience du comité. Ce rapport fait suite à de nombreuses études au sujet des circonstances et des conditions de l'agriculture dans chaque État de l'union. Je signale le paragraphe suivant:

L'entreprise agricole familiale reste le pilier de l'agriculture américaine. En effet, elle s'est montrée remarquablement capable d'adaptation aux nouvelles méthodes et débouchés qu'offre une économie dynamique. Les changements qui lui ont permis de rester utile et efficace, l'ont, cependant, transformée à certains égards, de façon à donner parfois l'impression erronée que la ferme familiale a disparu.

La conclusion du rapport fait ressortir à quel point la Commission croit à la stabilité de la ferme familiale. Je signale plus particulièrement ce point au secrétaire parlementaire. Il s'agit d'un document des plus intéressants parce que les conditions et circonstances aux États-Unis ressemblent aux nôtres. C'est pour assurer l'expansion de ce milieu que les mesures dans ce sens s'imposent. Je pense en ce moment au crédit supplémentaire qui est accordé.

M. Pennell: Quel était le titre du rapport?

M. Herridge: Il s'agit du rapport de la Commission consultative nationale de l'agriculture des États-Unis. J'allais dire que là aussi comme dans le domaine du travail, il me semble que nous devrions faire quelques essais. D'après moi, aucun esprit constructif ne nous critiquerait si nous abandonnions un programme, ou le modifions, ou que nous y apportions des changements majeurs. C'est la seule façon raisonnable de mettre au point une politique. Je pense maintenant à l'étude

[M. Herridge.]

du domaine législatif concernant la production agricole au Canada, et visant surtout la ferme familiale, la ferme de subsistance, le cultivateur à temps partiel et l'entreprise agricole de famille. Nous aurons encore maintes fois l'occasion d'étudier ces divers aspects, et les essais déjà faits au Canada dans certains de ces domaines.

Les conditions dans les provinces Maritimes diffèrent de celles de Québec et de l'Ontario. Les conditions dans les Prairies sont fort différentes de celles qui existent en Colombie-Britannique. C'est pour cette raison que, d'après moi, on ne saurait élaborer du jour au lendemain un programme à long terme complet et satisfaisant qui puisse répondre à tous les besoins agricoles pour les années à venir. Dans un cas comme celui-là, il faut procéder par expériences.

Toutefois, cette formation est nécessaire pour assurer la mise au point d'une telle ambiance. Voilà un aspect fondamental de la législation agricole. Pour bien comprendre les problèmes auxquels doivent faire face les exploitations familiales, il faut, à mon sens, accroître les services de recherches et de formation pour nos cultivateurs. Je ne veux nullement déprécier les services actuels. Ce qu'il faut, c'est raffermir le rôle des coopératives agricoles et leur assurer un plus grand appui des gouvernements fédéral et provinciaux. Il faut reconnaître les besoins spéciaux de l'agriculture en matière de crédits.

Avant de terminer, je tiens à signaler au comité deux autres questions qui, à mon sens, devraient être examinées lorsque nous discutons la question du crédit agricole. Nous avons besoin de meilleures facilités pour la formation des jeunes agriculteurs qui voudraient acheter du terrain en empruntant sous le régime de la Société du crédit agricole ou au moyen de crédits garantis par le gouvernement en provenance d'autres sources. Nous avons besoin de nouvelles dispositions facilitant la construction de nouvelles maisons de ferme. Voilà un domaine où l'on n'a pas assez fait. En fait, en lisant les rapports de la Société centrale d'hypothèques et de logement, j'en suis venu à croire que cette société n'a pas fait grand-chose dans ce domaine. Il me semble qu'il y aurait lieu d'examiner ce problème. Je veux parler de la construction de maisons convenables sur les exploitations agricoles. Les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, de la Société du crédit agricole, du service d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, de la présente loi et des autres mesures du genre devraient se consulter pour mettre au point un programme et une manière générale d'aborder la question. Jusqu'ici, on n'y a pas répondu d'une façon satisfaisante et je recommande qu'on